

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

24 février 2011

Levée de la restriction de consommation d'eau potable dans la commune de Damery

Ce mercredi 23 février, l'Agence Régionale de Santé de Champagne-Ardenne a levé la restriction de consommation d'eau potable sur la commune de Damery.

Les résultats des prélèvements de recontrôle effectués sur le réseau de distribution de la commune, le 18 février, montrent que la qualité de l'eau est non conforme aux exigences réglementaires. Toutefois, la limite autorisée par dérogation préfectorale de 2010 n'est pas dépassée, **la consommation de l'eau est ainsi à nouveau autorisée A L'EXCEPTION DES ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS.**

Le 31 janvier dernier, la présence de teneurs élevées en produits phytosanitaires dans le réseau d'adduction publique de la commune avait entraîné la restriction d'usage de l'eau à des fins alimentaires.